

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **DE LA REUNION DU 9 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 9 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Jacqueline LAUSTRIAT, Maire.

PRESENTS : MM et Mmes Jacqueline LAUSTRIAT, Hervé LASSOT, Thierry DUPONT, Flore HERVÉ, Mathilde FOURNIER, Isabelle TAIN, David SOUFFERANT, Alain GUILLON et Franck TAIN.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Daniel MATRAT et Hervé COZENOT.

Franck TAIN a été nommé(e) secrétaire de séance.

Convocation du 25/02/2021.

### **1° et 2°) Approbation et vote du Compte de Gestion et Administratif de l'exercice 2020**

Sous la présidence d'un conseiller municipal, le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2020 – commune – sont présentés et font ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

|  |             |
|--|-------------|
| Recettes réalisées                                 | 202 511.27€ |
| Dépenses réalisées                                 | 172 391.69€ |
| soit un résultat ☞ excédent de fonctionnement 2020 | 30 119.58€  |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

|  |             |
|--|-------------|
| Recettes réalisées                               | 80 882.82€  |
| Dépenses réalisées                               | 118 978.54€ |
| soit un résultat ☞ déficit d'investissement 2020 | -38 095.72€ |

A l'unanimité des membres présents :

- Madame le Maire et les 8 conseillers municipaux présents délibèrent pour le vote du compte de gestion avec 9 voix POUR,
- Et pour le vote du compte administratif les 8 conseillers municipaux présents, Madame le Maire s'étant retiré au moment du vote de celui-ci, délibèrent soit 8 voix POUR et clôturent les résultats de l'exercice 2020.

### **3°) Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire - Zones d'Activité Economique (Z.A.E.) – Conditions patrimoniales et financières - transfert**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver les conditions patrimoniales et financières suivantes pour acter le transfert des zones d'activité économique (Z.A.E) non aménagées concernées par le transfert obligatoire à l'EPCI :
  - la Communauté de communes procède à l'acquisition des terrains auprès des communes propriétaires, le transfert s'effectue en pleine propriété,
  - le tarif applicable à toute acquisition est fixé à 0.90 € le mètre carré,
  - le transfert est sans impact sur les attributions de compensation.
- de prendre acte de l'acquisition par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire des terrains de propriété communale cadastrés ZI 2 d'une superficie de 115 435 m<sup>2</sup> situés sur la commune de Dompierre-sur-Besbre pour un montant arrêté à cent quatre mille euros (104 000 €),
- d'autoriser le Maire ou son représentant à notifier la présente délibération à la Communauté de communes et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

### **4°) Etude devis pour l'achat d'un tracteur**

Madame le Maire avise l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer le tracteur communal MASSEY FERGUSON 4245 4 RM de 1998 et acheté par la commune en 2007, deux des 3 adjoints se sont chargés de demander plusieurs devis et madame le Maire propose de les étudier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise 'Dury motoculture' d'Avrilly (03) du 04.02.2021 sur lequel figure :

- le prix d'achat du matériel d'occasion : tracteur DEUTZ FAHR AGROFARM 420 - année 2012 et 4600 heures, comprenant tout le descriptif détail sur le devis avec également fourniture d'une grille de protection pour vitres tracteur et fourches palettes pour un montant de 28 000€ HT soit 33 600€

TTC

- reprise du tracteur MASSEY FERGUSON 4245 4 RM année 1998 – 7600 heures et chargeur pour un montant de 8 000€ HT soit 9 600€ TTC.

### **Question(s) diverse(s)**

⇒ Madame le Maire présente et/ou informe et/ou rend compte à l'assemblée :

- Ecole ➤ contrôle du gaz radon : deux dosimètres ont été installés dans la salle de classe le 24.02.2021.
- Eglise ➤
  - \*devis demandé pour la pose de 2 mains courantes pour monter et descendre les escaliers = 600.00€ HT soit 720.00€ TTC à prévoir au budget 2021.
  - \*plafond de la sacristie à contrôler car infiltration d'eau.
  - \*panneau d'affichage à installer sur pieds.
- devis demandé pour effectuer le remplissage du sabot arrière de la rigoleuse = 245€HT soit 330€TTC
- devis pour pose d'un regard sur la route communale VC N°23 au lieu-dit 'Les Bruyères' (à hauteur de chez M. Joannel) :
  - \* 1<sup>ère</sup> entreprise = 1 440.00€HT soit 1 728.00€TTC
  - \* 2<sup>ème</sup> entreprise = 1 814.60€HT soit 2 177.52€TTC
- Local technique ➤ la gaine posée par l'entreprise Bouhet est non conforme pour le passage du câble électrique : diamètre 60 cm or la norme demandée est 90 cm de diamètre avec une chambre de tirage.
- courrier de la communauté de communes annonçant le déploiement de la fibre sur notre territoire alors la commune de Luneau ne sera pas couverte mais sera éligible à d'autres couvertures alternatives pour les 188 foyers comme suit : 49 par DSL – 120 par la 4G – 19 par satellite.
- devis ABC du jardin aménagement parking cimetière solde restant sur le devis initial = 1821.79€, il a été retenu d'effectuer les travaux de mise en place de rondin de bois.
- l'employé communal :
  - \* Au lieu-dit 'Lurcy-Bas' a signalé que les glissières de sécurité doivent être remises en place car elles basculent en direction du contre bas.
  - \*cuve à gasoil vide donc déplacement dans le local technique.
- Locataire M. Soave : loyers impayés et situation préoccupante (déménagement effectué sans signalement en mairie annonçant son départ), contact pris avec la gendarmerie et l'association des maires pour se faire conseiller.
- vaccination COVID pour les personnes de + 75 ans : suite à un appel auprès du conseil départemental de l'allier transmission d'un numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous communiqué aux administrés de + 75 ans de la commune.
- 13 et 20 juin 2021 élections départementale et régionale : tenue du bureau de vote.
- réception d'un courrier de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier : Service Fiscalité Directe Locale (SFDL) expliquant que pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue en 2020 par le département sur leur territoire ; taux départemental 2020 de la TFPB dans l'Allier = 22.87% qui viendra s'ajouter au taux communal.
- RPI : M. le Maire de la commune de Neuilly-en-Donjon vient de recruter un nouvel agent afin de remplacer l'agent technique en charge de la cantine scolaire.
- lecture du compte rendu de la dernière réunion de COMCOM rédigé par M. Daniel MATRAT.

☞ Mme Flore HERVE rend compte de sa participation au conseil d'école.

***Madame le Maire lève la séance à 23H20.***